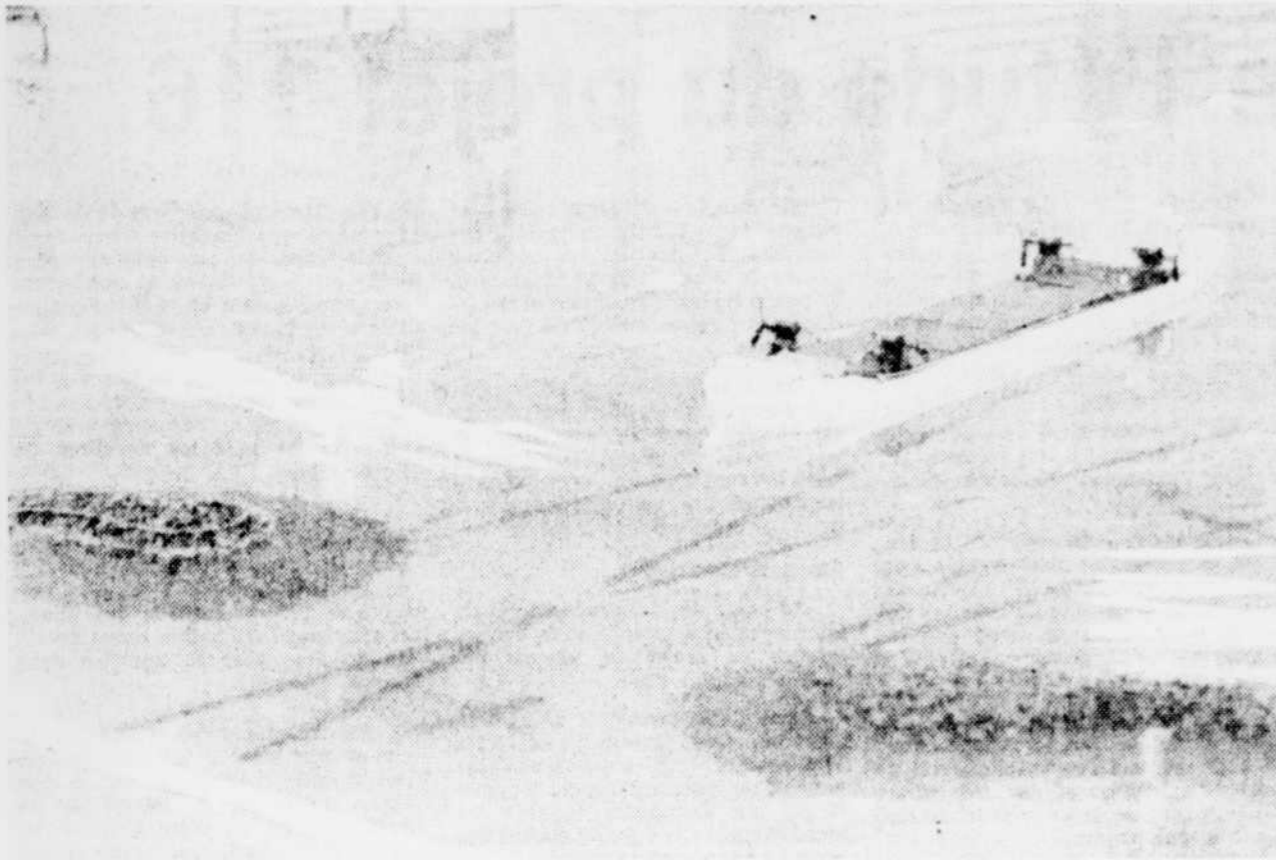


dans nos régions



photos du St-Laurent-Echo

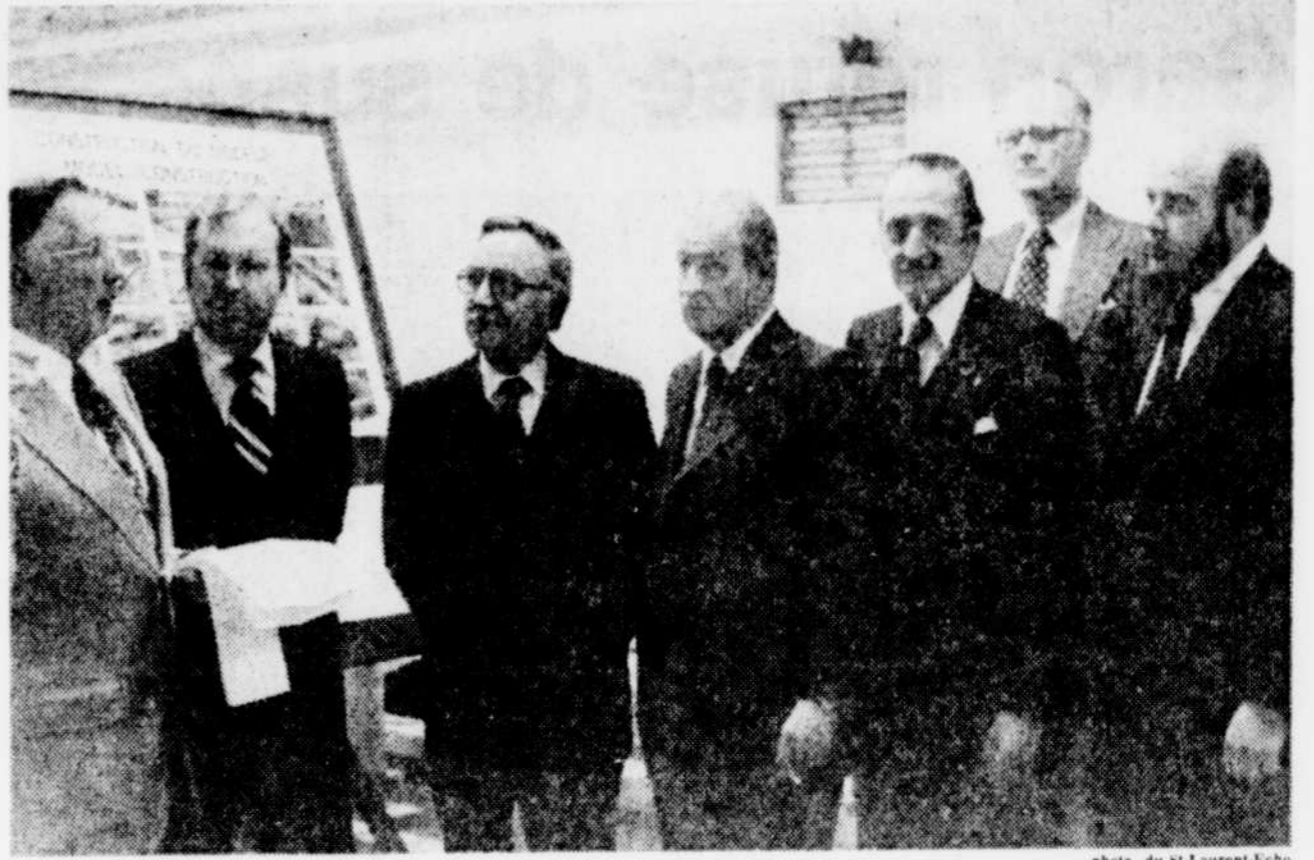


photo du St-Laurent-Echo

Un modèle permettant de simuler l'arrivée de navires de 100.000 tonnes chargés de vrac solide a été construit au Centre de recherches en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle, pour reproduire les conditions de la rade de Gros-Cacouna.

En vue d'une entente sur un développement portuaire de \$335 millions à Gros-Cacouna, le ministre des Transports Otto Lang (2e, à gauche) a rencontré MM. Ralph Smith, chef des voies navigables de la garde côtière, Rosaire Gendron, député de Kamouraska-Témiscouata, Marcel Piché, président de Havre Champlain Inc., Dr Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup, John Pallenger, directeur des aides à la navigation, et Peter Misener, vice-président de Misener Transportation Ltd.

\$335 millions à Gros-Cacouna

Lang promet une entente dans quelques mois

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — "On peut s'attendre à ce que les négociations prennent fin et que la question soit réglée à la satisfaction de toutes les parties intéressées, d'ici à quelques mois."

C'est ce qu'a affirmé ces jours derniers le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, aux promoteurs d'un projet de terminus pour vrac solide en eau profonde de \$335 millions à Gros-Cacouna, lors d'une visite au Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle.

Cette nouvelle assurance du ministre Lang aux représentants de Havre Champlain Inc., une filiale de la société maritime ontarienne Misener Transportation Limited, fait suite à une proposition ferme d'aménagement d'un superport de transbordement et de négociations qui se poursuivent déjà depuis plus de quatre ans.

Lots d'eau

Le ministre a précisé que Transports Canada et le gouvernement du Québec sont sur le point de s'entendre sur la question d'une cession de lots d'eau par la province de Québec. Il s'agit là de tractations impliquant des droits de juridiction territoriale "dont dépend le développement du projet".

Des que l'entente sera intervenue

avec le Québec à ce sujet, M. Lang a ajouté que des arrangements pourront être conclus avec Havre Champlain.

Epreuves concluantes

La rencontre du ministre des Transports avec les représentants de Havre Champlain-Misener avait surtout pour but d'assister à une présentation audio-visuelle d'un modèle réduit des installations portuaires en eau profonde proposées à Gros-Cacouna.

Des épreuves effectuées par le Centre de recherches de la garde côtière, à l'aide de ce modèle, ont démontré que "le développement à Gros-Cacouna d'un port pour le transbordement de vrac solide est réalisable", a-t-on précisé.

Selon les conditions ainsi reproduites en laboratoire, le port de Gros-Cacouna pourrait accueillir des navires dont le port en lourd atteint 100.000 tonnes, avec l'aide de remorqueurs dans certains cas.

L'expérience s'est déroulée en présence du ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, de hauts fonctionnaires de Transports Canada et des Travaux publics, du président de Havre Champlain Inc., M. Marcel Piché, du vice-président de Misener Transportation Ltd, M. Peter Misener, ainsi que du maire et du commissaire industriel de Rivière-du-Loup, le Dr

Yves Godbout et M. André Joncas.

\$335 millions en trois phases

Concernant leur projet de superport de transbordement, les représentants de Misener-Havre Champlain ont précisé que le coût en était évalué à \$335 millions et qu'ils se proposaient d'en répartir la réalisation en trois phases.

Conditions de navigation simulées

RIVIÈRE-DU-LOUP (R. L.) — Un modèle réduit du projet portuaire de Gros-Cacouna est en fonction depuis cinq mois, au Centre de recherche hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, afin de déterminer si d'importantes modifications devront être apportées à ce port en raison de la proposition de développement faite par Havre Champlain Inc.

Cette simulation en laboratoire, selon les résultats des épreuves effectuées jusqu'ici, a démontré qu'un port pour le transbordement du vrac solide est réalisable à Gros-Cacouna, et qu'il pourrait accueillir des navires de port en lourd atteignant 100.000 tonnes.

La maquette opérationnelle de Gros-Cacouna servira plus tard à étudier le projet de façon plus détaillée, notamment les problèmes causés par le vent, la sédimentation et la glace, la

possibilité d'avoir recours à un remorqueur, ainsi que les méthodes d'amarrage.

Le modèle, a-t-on notamment expliqué, permet de simuler l'arrivée de navires qui ont habituellement une largeur de 40,5 mètres (135 pieds), alors que la largeur de l'entrée de la rade actuelle de Gros-Cacouna est de 105 mètres (350 pieds), au fond de l'eau. Le tirant est de 13 mètres (40 pieds).

Phase I — Aménagement d'un terminus pour céréales et d'un éleveur ayant une capacité minimale de 3.000.000 de boisseaux, dans le bassin intérieur, de même que des installations de mise sur cale, de moulage et de traitement du grain, au coût estimatif de \$60 millions.

Phase II — Construction d'un ter-

minus pour vrac solide et d'un entrepôt pouvant contenir 5,4 millions de tonnes de marchandises, au coût estimatif de \$100 millions.

Phase III — Agrandissement de l'éleveur à grain, construction d'un quai au large et aménagement d'une zone d'entreposage pouvant contenir

23,5 millions de tonnes, au coût estimatif de \$175 millions.

Les représentants de la firme maritime prévoient que le tonnage annuel sera de 3,9 millions de tonnes en 1980 à Gros-Cacouna et qu'il augmentera à environ 18 millions de tonnes, en 1990.

des Voies navigables canadiennes et du centre de recherche, MM. Ralph Smith et John Pallenger, ont mentionné les distances d'arrêt des navires et leur manoeuvrabilité en eau peu profonde.

Le centre de recherche

Le Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, a-t-on rappelé, a été construit en vue d'aider à planifier et à concevoir la voie maritime du Saint-Laurent. Il a ouvert ses portes en 1956.

Une fois la voie maritime terminée, on a continué d'utiliser ce laboratoire pour des projets de recherche en hydraulique, afin de répondre aux besoins de Transports Canada.

Depuis, le centre a fait l'objet de nombreux travaux d'agrandissement. Il compte maintenant une superficie d'environ 70.000 pieds carrés disponible à la recherche.

Le centre est administré par la

direction des aides et voies navigables de la garde côtière canadienne. Les travaux de recherche y sont effectués par LaSalle Hydraulics Ltd, une firme d'experts-conseils de Montréal.

Ces travaux ont pour but d'élaborer des concepts et des critères d'exploitation sûrs et efficaces, pour les voies navigables et les installations de transport maritime canadiennes.

Les essais sur modèle réduit sont enregistrés sur video-cassette et classés. Le centre dispose de quatre de ces maquettes d'essai, soit une section du Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et l'île-aux-Coudres, pour étudier le transport des matières en suspens dans l'eau et la sédimentation en aval de Québec; une section du fleuve entre Montréal et Lanoraie; un modèle du port de Québec, qui sert à étudier les projets de développement de ce port; enfin, le modèle des installations portuaires de Gros-Cacouna.

Cette Année, à l'occasion du NOËL

L'EPERLAN ajoute une table bien garnie, au plaisir des Retrouvailles Familiales.

Midi (Menu Familial: \$10,00 par pers.)
taxe et service compris.

Soir (Menu de Noël: \$15,75 par pers.)

un décor unique pour un Noël inoubliable!

Le Noël de La Saint-Vincent

31 déc. à 20h30

Venez au sein de la Place Royale vous divertir entre amis, au milieu des serpents, ballons et chapeaux.

L'EPERLAN
36 1/2, Saint-Pierre
Danse avec orchestre, le tout agrémenté d'un menu gastronomique.
\$35,00 par personne, taxe et service compris.

L'HATELET & L'ÉGLANTINE
7, rue de l'Union
Pour le plaisir d'un festin de roi, la table gargantuesque à \$18,75 par personne, taxe et service compris.

Réervations: 692-1726

D'excellentes suggestions-cadeaux pour un NOËL MUSICAL...

GUITARE SECHE
Prix régulier \$139,95
SPECIAL \$99⁹⁵
(avec cordes en acier)

SPECIAL \$299⁹⁵
Prix régulier \$349,95

GUITARE ELECTRIQUE

Toute l'équipe vous offre ses vœux de JOYEUX TEMPS DES FETES!

St Cyr & Frère
754, ST-JOSEPH EST, MAIL ST-ROCH
PLACE LAURIER (FACE A CARDINAL)

le St-Martin

Menu de la veille du Jour de l'An

Mignardises et amuse-gueule
Consommé Royal
ou
Velouté de brocoli

Huitres sur ecailles ou
Pâté en croûte en gelée ou
Coquille St-Jacques ou
Filet de saumon, beurre blanc

Dinde du Jour de l'An
Côte de bœuf rôtie au jus
Cailles Vignerottes
Filet de bœuf Grand Veneur

Pomme Parisienne
Haricots verts
Tomates grillées

Salade rafraîchissante

Croquebouché
Gâteau Grand Marnier
Mousse au chocolat
Bûche de fin d'année

Café - Thé \$35,00 le couple

Musique - Cotillons - Confettis Une ambiance amicale pour bien finir l'année 1978 et débiter agréablement 1979! A 2 heures du matin, première bouffe de 1979 au St-Martin: une gratinée à l'oignon.

Réservez dès maintenant: 651-6194

dans nos régions

Sept-Iles

Programme de dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Les autorités municipales de Sept-Iles ont adopté, hier, un programme triennal prévoyant des dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions d'ici à la fin de 1981. Seulement en 1979, la ville consacrerait \$17,1 millions à une trentaine de projets.

La municipalité anticipe des subventions gouvernementales dépassant les \$9 millions pour l'aider à réaliser les différents projets de son programme, dont \$6 millions pour les travaux prévus l'an prochain.

L'année qui s'achève présente pour sa part un état des dépenses d'immobilisations de \$12,7 millions, selon la répartition des dépenses présentée au conseil, hier.

Les projets les plus coûteux pour 1979 sont l'usine de traitement de l'eau (\$4 millions), le complexe des travaux publics (\$3,1 millions), l'aménagement d'une banque de 375 terrains pour la construction résidentielle (\$2 millions) et le projet de parc urbain le long de la baie (\$1,4 million). Les principales subventions iront au projet de l'usine de traitement de l'eau (\$1 million) et pour compléter la banque de terrains aux fins résidentielles (\$1,7 million).

Tout comme en 1980, la ville dépensera \$560,000 dans le parc industriel municipal en 1981; l'aménagement de ce parc est déjà fait, ayant coûté \$5,3 millions au trésor municipal d'après les chiffres fournis.

La nouvelle la plus importante pour 1981 concerne le poste de police et incendie. La ville prévoit consacrer une somme de \$300,000 pour des études et des plans en vue de construire une caserne évaluée à \$3 millions; cette construction irait "vers 1982", selon ce qu'a laissé entendre le gérant, M. Roger-A. Boudreau, au cours d'une conférence de presse.

Le maire Dion et les hauts fonctionnaires ont insisté pour dire qu'il s'agissait "d'indications d'intentions" et que ce programme constituait "un outil de travail qui pourrait être revu annuellement".

Les dirigeants municipaux ont aussi précisé que chacun des projets

fera l'objet d'un examen et suivra la procédure normale des règlements avant d'atteindre l'étape de la réalisation.

de la qualité de vie, de l'environnement et du mieux-être de la population".

Le maire tenait à bien faire comprendre ce programme, considérant l'adoption, la semaine dernière, de prévisions budgétaires de \$17 millions, mais à l'enseigne de la plus grande restriction.

Le travail a repris à Wabush

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Devant le maintien d'une injonction émise par la Cour suprême de Terre-Neuve, les 650 travailleurs de Wabush Mines, au Labrador, sont retournés à la mine et à l'usine, dimanche et lundi, mettant ainsi fin à une grève illégale déclenchée une dizaine de jours plus tôt pour protester contre l'octroi de travail à forfait.

Ces travailleurs ont obtenu l'assurance que des négociations seront entamées dans les prochains jours sur cette délicate question de la sous-traitance, l'un des points au centre des discussions à l'occasion du renouvellement des contrats collectifs plus tôt cette année.

Wabush Mines ne procédera à aucun congédiement, ni à aucune mesure disciplinaire, au lendemain de cet affrontement. Par contre, onze travailleurs, dont le président de l'unité 6285 des Métallos, M. Carl Laudée, devront répondre à des accusations d'outrage au tribunal et à des poursuites en dommages en raison des pertes de production.

Le coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador, M. Lawrence McBrearty, se trouve à Wabush, aujourd'hui, pour examiner la situation et discuter avec les diri-

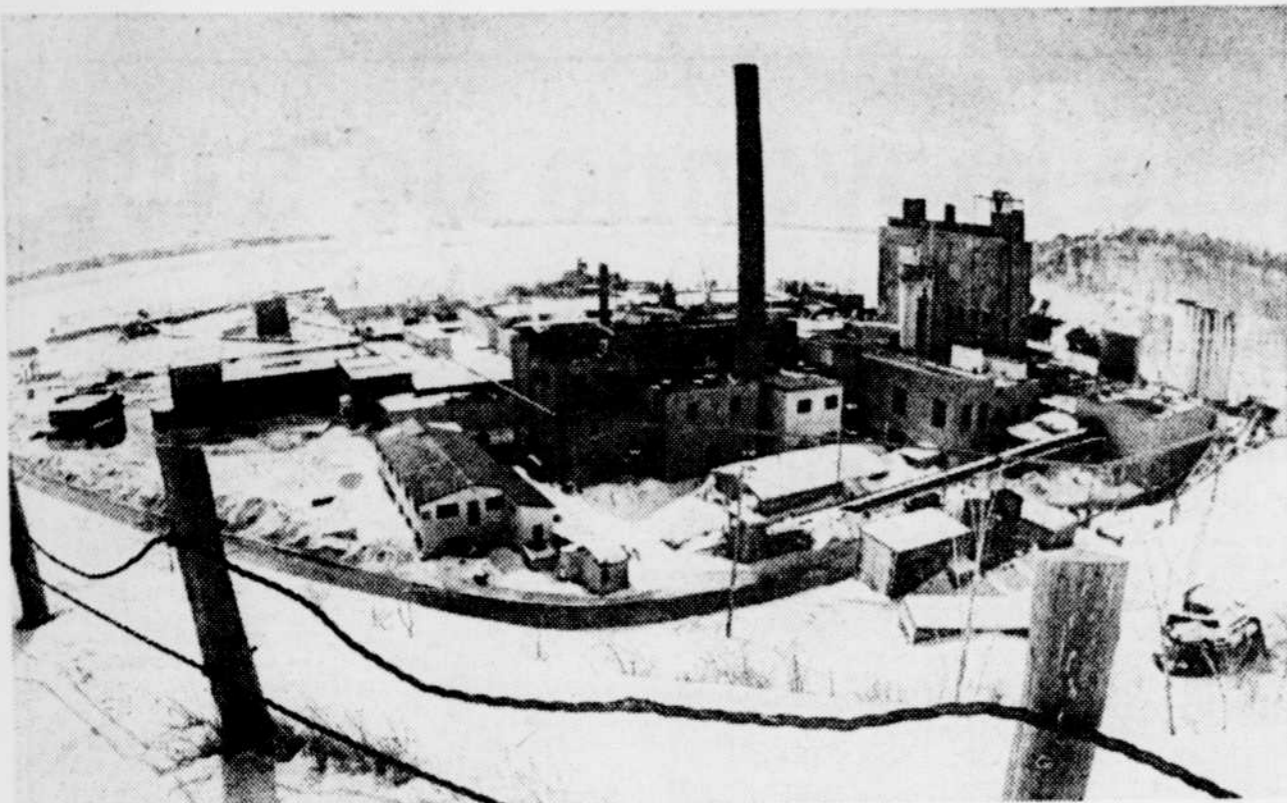
geants syndicaux locaux face aux poursuites intentées.

On se rappellera que Wabush Mines a décidé de confier la réparation et l'entretien de deux chargeuses géantes à une entreprise de Sept-Iles au lieu de laisser ce travail aux employés syndiqués, aptes à accomplir cette tâche. La compagnie aurait laissé entendre qu'il faudrait moins de temps à un sous-traitant pour réaliser ce travail.

Les syndicats ont manifesté leur mécontentement puisque les contrats signés plus tôt cette année entre les compagnies minières et les Métallos tendent à réduire au strict minimum ce recours pour faire exécuter du travail, surtout quand des employés peuvent le faire.

Par ailleurs, les dirigeants syndicaux espèrent bien que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, donnera suite à son engagement d'instituer une enquête sur l'ensemble de la question de la sous-traitance dans les compagnies minières du Labrador, une fois ce conflit terminé.

C'est connu, depuis quelques années, que le gouvernement de Terre-Neuve veut rapatrier chez lui une partie du travail confié par les grandes entreprises à de petites compagnies québécoises, surtout installées à Sept-Iles.



L'usine de la Domtar, à Donnacona

Le Soleil, André Boucher

Voeu du médiateur

Un forfaitaire de \$160 à chaque employé de Domtar

par Gérard ROCHETTE
(Collaboration spéciale)

DONNACONA — Le médiateur Yvan Blain, du ministère du Travail, a recommandé le paiement d'un forfaitaire unique de \$160 à chacun des travailleurs de l'usine et du bureau de la Domtar, à Donnacona, couvert par la convention collective pour couvrir l'indexation pour la deuxième partie de la troisième année de la convention de travail signée en règlement du conflit survenu à l'usine de papier journal de cette localité du comté de Portneuf, en 1976.

Cette recommandation du médiateur, qui ne lie aucune des parties, a été déposée après que ce dernier eut entendu tant les représentants syndicaux que patronaux.

L'intervention du sous-ministre Blain dans ce dossier découle de l'acceptation par les parties, lors du règlement du conflit, de la recommandation du ministre du Travail du temps, M. Jacques Couture, à l'effet qu'un médiateur interviendrait si les deux parties ne peuvent s'entendre après que le maximum d'indexation aura été atteint à la troisième année de la convention collective.

Or, sait qu'un tel maximum, fixé à ce moment à \$0,30 l'heure, a été atteint le 1er août dernier. Selon la recommandation du ministre, cette étape une fois franchie le médiateur devait entendre les parties relativement à l'augmentation du coût de la vie.

C'est en interprétant la recommandation du ministre Couture comme devant tenir nécessairement compte de la situation économique dans les pâtes et papiers, que M. Blain conclut à la nécessité d'une indexation supplémentaire, compte tenu que les deux parties, lors de l'acceptation du principe de la médiation, n'ont ni accepté, ni renoncé à l'idée d'une telle indexation supplémentaire. "En effet, dit-il, elles ont conjointement convenu de soumettre la réalisation de cet événement à la

survenance d'une condition future, à savoir que la situation économique le permette."

"Puisqu'il est de notoriété publique que la situation économique s'est notablement améliorée depuis 18 mois, il y a lieu de donner suite à la volonté commune des parties et de permettre une indexation supplémentaire pour la période de référence s'étendant depuis le 1er novembre 1978 au 30 avril 1979."

D'ajouter M. Blain dans son document: "Toutefois, la reconnaissance du principe d'une indexation supplémentaire par les parties ne saurait faire oublier qu'elles ont également manifesté le désir de ne pas voir leur convention collective modifiée pour autant; en effet, les parties n'ont pas formellement inscrit l'entente concernée dans la convention collective, mais l'ont simplement déposée en annexe. C'est pourquoi nous croyons que l'indexation projetée doit prendre la forme d'un montant forfaitaire unique qui n'interférera d'aucune façon avec quelques dispositions que ce soient de la convention collective".

En se basant sur la hausse des prix à la consommation pour les 12 mois de l'année 1977 et les neuf premiers mois de 1978, que le médiateur a établi le calcul du montant forfaitaire à être versé aux syndiqués de Donnacona. Pour ces périodes, il mentionne que la tendance de l'indice des prix à la consommation oscille entre 7 et 9 pour 100. "Dans les circonstances nous croyons réaliste, raisonnable et acceptable de croire que l'IPC se stabilisera à un rythme annuel moyen autour de 8 pour 100 pour les mois à venir."

"Considérant cette prévision quant aux taux d'inflation pour les six derniers mois de la convention collective et tenant compte de la formule d'équivalence déjà contenue dans la convention quant à la conversion monétaire des hausses de l'IPC, nous sommes d'avis qu'un montant forfaitaire unique et global de \$160 constitue un ajustement complet, équitable et acceptable du salaire à l'augmentation des prix", conclut le sous-ministre.

Sur les réactions à venir de l'une ou l'autre des parties, M. Blain dit: "A ceux qui pourraient trouver ce montant trop élevé, nous répondons que le mandat qui nous a été confié par les parties et que nous devons respecter était d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie dans l'hypothèse où le plafond d'indexation de \$0,30 l'heure était atteint et que la situation économique se serait améliorée. A ceux qui pourraient trouver ce montant trop peu élevé, nous répétons que notre mandat ne nous permettait que d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie et qu'à compter du moment où le plafond d'indexation était atteint."

Réactions

Aucune réaction officielle n'a été obtenue à ce jour sur le rapport et la recommandation du sous-ministre du Travail. Du côté syndical, les deux exécutifs ont eu une première rencontre, mais l'étude du rapport aura lieu dans les prochains jours après quoi les membres seront convoqués en assemblée générale pour prendre une décision.

Du côté de la compagnie, aucun commentaire officiel n'a été formulé.

SMOKE SENTINEL
30-77 ULC
Seulement **\$37⁵⁰**
Quantité de 2 et plus: \$36 chacun
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
2750, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg

SUGGESTION DE CADEAU POUR NOËL!

Un détecteur **GUARDION**
Le meilleur détecteur à ionisation.

AVANTAGES:

- Détection à ionisation fiable en vue de l'alerte
- Un bouton d'essai
- Utilise une pile alcaline de 9 volts
- Un signal avertisseur de l'épuisement de la pile se fait entendre à toutes les 45 secondes pendant trente jours
- Homologation U.L.C.

PRIX REG. 27.95
SPECIAL DES FÊTES 23.⁵⁰ PILE INCLUSE

Livraison gratuite dans le Québec Métro. Commandes postales acceptées.

SIDELCO INC.
6, rue Beaubien, Neufchâtel.
843-6042

C'est en pensant à vous que les 2000 employés de magasins et de bureaux de la SAQ privés de convention collective depuis le 1er juillet 1978 sont toujours au travail durant les Fêtes et vous souhaitent:

joyeux Noël et bonne année

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ
1065, rue Saint-Denis, Montréal H2X 3J3
849-7754 et extérieur de Montréal 1-800-361-8427

PLATEAUX A MIROIR
en trois modèles différents

Les plateaux à miroir sont toujours aussi pratiques, toujours aussi populaires et constituent encore des cadeaux très appréciés en toutes occasions.

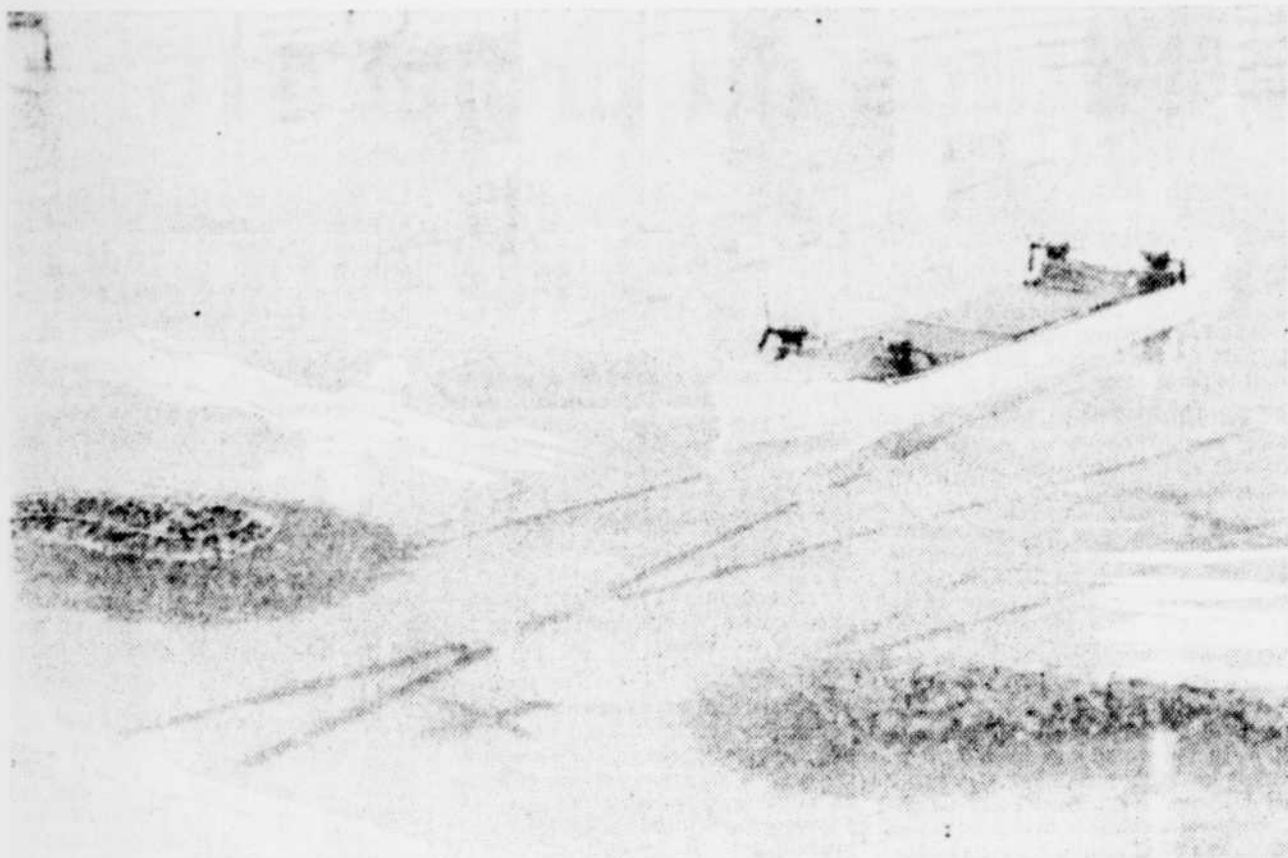
Voici trois nouveaux modèles fort attrayants. Les dimensions, à partir du haut, sont: 16½ x 11¼ - 14½ x 8¾ - 16¾ x 11¾. A compter de **\$19⁹⁵**.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC 692-3822 PLACE STE-FOY 653-4036 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles réguliers en magasin.

BIRKS
JOAILLIERS

dans nos régions



photos du St-Laurent-Echo

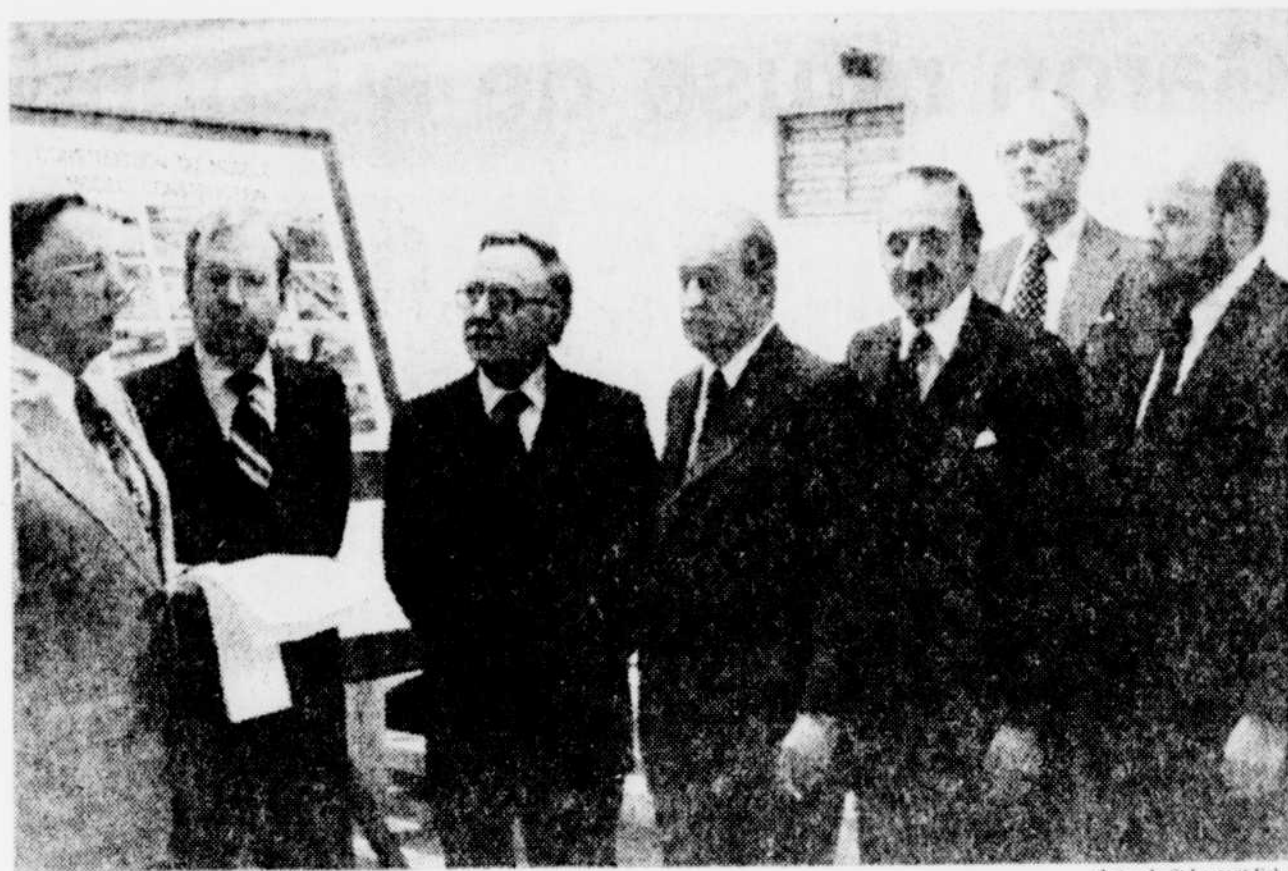


photo du St-Laurent-Echo

Un modèle permettant de simuler l'arrivée de navires de 100.000 tonnes chargés de vrac solide a été construit au Centre de recherches en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle, pour reproduire les conditions de la rade de Gros-Cacouna.

En vue d'une entente sur un développement portuaire de \$335 millions à Gros-Cacouna, le ministre des Transports Otto Lang (2e, à gauche) a rencontré MM. Ralph Smith, chef des voies navigables de la garde côtière, Rosaire Gendron, député de Kamouraska-Témiscouata, Marcel Piché, président de Havre Champlain Inc., Dr Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup, John Pallenger, directeur des aides à la navigation, et Peter Misener, vice-président de Misener Transportation Ltd.

\$335 millions à Gros-Cacouna

Lang promet une entente dans quelques mois

par Real LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — "On peut s'attendre à ce que les négociations prennent fin et que la question soit réglée à la satisfaction de toutes les parties intéressées, d'ici à quelques mois."

C'est ce qu'a affirmé ces jours derniers le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, aux promoteurs d'un projet de terminus pour vrac solide en eau profonde de \$335 millions à Gros-Cacouna, lors d'une visite au Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle.

Cette nouvelle assurance du ministre Lang aux représentants de Havre Champlain Inc., une filiale de la société maritime ontarienne Misener Transportation Limited, fait suite à une proposition ferme d'aménagement d'un superport de transbordement et de négociations qui se poursuivent déjà depuis plus de quatre ans.

Lots d'eau

Le ministre a précisé que Transports Canada et le gouvernement du Québec sont sur le point de s'entendre sur la question d'une cession de lots d'eau par la province de Québec. Il s'agit là de tractations impliquant des droits de juridiction territoriale "dont dépend le développement du projet".

Dès que l'entente sera intervenue

avec le Québec à ce sujet, M. Lang a ajouté que des arrangements pourront être conclus avec Havre Champlain.

Epreuves concluantes

La rencontre du ministre des Transports avec les représentants de Havre Champlain-Misener avait surtout pour but d'assister à une présentation audio-visuelle d'un modèle réduit des installations portuaires en eau profonde proposées à Gros-Cacouna.

Des épreuves effectuées par le Centre de recherches de la garde côtière, à l'aide de ce modèle, ont démontré que "le développement à Gros-Cacouna d'un port pour le transbordement de vrac solide est réalisable", a-t-on précisé.

Selon les conditions ainsi reproduites en laboratoire, le port de Gros-Cacouna pourrait accueillir des navires dont le port en lourd atteint 100.000 tonnes, avec l'aide de remorqueurs dans certains cas.

L'expérience s'est déroulée en présence du ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, de hauts fonctionnaires de Transports Canada et des Travaux publics, du président de Havre Champlain Inc., M. Marcel Piché, du vice-président de Misener Transportation Ltd., M. Peter Misener, ainsi que du maire et du commissaire industriel de Rivière-du-Loup, le Dr

Yves Godbout et M. André Joncas.

\$335 millions en trois phases

Concernant leur projet de superport de transbordement, les représentants de Misener-Havre Champlain ont précisé que le coût en était évalué à \$335 millions et qu'ils se proposaient d'en répartir la réalisation en trois phases.

Phase I — Aménagement d'un terminus pour céréales et d'un éleveur ayant une capacité minimale de 2.000.000 de boisseaux, dans le bassin intérieur, de même que des installations de mise sur cale, de moulage et de traitement du grain, au coût estimatif de \$80 millions.

Phase II — Construction d'un ter-

minus pour vrac solide et d'un entrepôt pouvant contenir 5,4 millions de tonnes de marchandises, au coût estimatif de \$100 millions.

Phase III — Agrandissement de l'éleveur à grain, construction d'un quai au large et aménagement d'une zone d'entreposage pouvant contenir

23,5 millions de tonnes, au coût estimatif de \$175 millions.

Les représentants de la firme maritime prévoient que le tonnage annuel sera de 3,9 millions de tonnes en 1980 à Gros-Cacouna et qu'il augmentera à environ 13 millions de tonnes, en 1990.

Conditions de navigation simulées

RIVIÈRE-DU-LOUP (R. L.) — Un modèle réduit du projet portuaire de Gros-Cacouna est en fonction depuis cinq mois, au Centre de recherche hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, afin de déterminer si d'importantes modifications devront être apportées à ce port, en raison de la proposition de développement faite par Havre Champlain Inc.

Cette simulation en laboratoire, selon les résultats des épreuves effectuées jusqu'ici, a démontré qu'un port pour le transbordement de vrac solide est réalisable à Gros-Cacouna, et qu'il pourrait accueillir des navires de port en lourd atteignant 100.000 tonnes.

La maquette opérationnelle de Gros-Cacouna servira plus tard à étudier le projet de façon plus détaillée, notamment les problèmes causés par le vent, la sédimentation et la glace, la

possibilité d'avoir recours à un remorqueur, ainsi que les méthodes d'amarrage.

Le modèle, a-t-on notamment expliqué, permet de simuler l'arrivée de navires qui ont habituellement une largeur de 40,5 mètres (135 pieds), alors que la largeur de l'entrée de la rade actuelle de Gros-Cacouna est de 105 mètres (350 pieds), au fond de l'eau. Le tirant est de 13 mètres (40 pieds).

Le bassin du Centre de recherche de la garde côtière est muni d'un générateur pouvant simuler des vagues de 15 mètres, d'un système vidéo perfectionné et d'un système d'alimentation en eau d'une capacité d'environ 560 litres à la seconde.

Parmi les études types effectuées à l'aide de ce modèle, les porte-parole

des Voies navigables canadiennes et du centre de recherche, MM. Ralph Smith et John Pallenger, ont mentionné les distances d'arrêt des navires et leur manoeuvrabilité en eau peu profonde.

Le centre de recherche

Le Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, a-t-on rappelé, a été construit en vue d'aider à planifier et à concevoir la voie maritime du Saint-Laurent. Il a ouvert ses portes en 1966.

Une fois la voie maritime terminée, on a continué d'utiliser ce laboratoire pour des projets de recherche en hydraulique, afin de répondre aux besoins de Transports Canada.

Depuis, le centre a fait l'objet de nombreux travaux d'agrandissement. Il compte maintenant une superficie d'environ 70.000 pieds carrés disponibles à la recherche.

Le centre est administré par la

direction des aides et voies navigables de la garde côtière canadienne. Les travaux de recherche y sont effectués par LaSalle Hydraulics Ltd., une firme d'experts-conseils de Montréal.

Ces travaux ont pour but d'élaborer des concepts et des critères d'exploitation sûrs et efficaces, pour les voies navigables et les installations de transport maritime canadiennes.

Les essais sur modèle réduit sont enregistrés sur vidéo-cassette et classés. Le centre dispose de quatre de ces maquettes d'essai, soit une section du Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et l'île-aux-Coudres, pour étudier le transport des matières en suspension dans l'eau et la sédimentation en aval de Québec; une section du fleuve entre Montréal et L'Annapolis; un modèle du port de Québec, qui sert à étudier les projets de développement de ce port, enfin, le modèle des installations portuaires de Gros-Cacouna.

Cette Année, à l'occasion du SOIR de NOËL

L'EPERLAN ajoute une table bien garnie, au plaisir des Retrouvailles Familiales.

Midi (Menu Familial: \$10,00 par pers.)
taxe et service compris.

Soir (Menu de Noël: \$15,75 par pers.)

un décor unique pour un Noël mémorable!

La Nuit de La Saint-Sylvestre

31 déc. à 20h30

Venez au sein de la Place Royale vous divertir entre amis, au milieu des serpents, ballons et chapeaux.

L'EPERLAN
36 1/2, Saint-Pierre
Danse avec orchestre, le tout agrémenté d'un menu gastronomique
\$35,00 par personne, taxe et service compris.

L'HÂTELET & L'ÉGLANTINE
7, rue de l'Union
Pour le plaisir d'un festin de roi, la table gargantuesque à \$18,75 par personne, taxe et service compris.

Réservations: 692-1726

D'excellentes suggestions-cadeaux pour un NOËL MUSICAL...

GUITARE SECHE
Prix régulier \$139,95
SPECIAL \$99⁹⁵ (avec cordes en acier)

SPECIAL \$299⁹⁵
Prix régulier \$349,95

GUITARE ELECTRIQUE

Toute l'équipe vous offre ses vœux de JOYEUX TEMPS DES FÊTES!

St Cyr & Frère
754, ST-JOSEPH EST, MAIL ST-ROCH
PLACE LAURIER (FACE A CARDINAL)

le st-Martin

Menu de la veille du Jour de l'An

Mignardises et amuse-gueule
Consommé Royal
ou
Velouté de brocoli

Huitres sur écailles ou
Pâte en croûte en gelée ou
Coquille St-Jacques ou
Filet de saumon, beurre blanc

Dinde du Jour de l'An
Côte de bœuf rotie au jus
Cailles Vignerottes
Filet de bœuf Grand Veneur

Pomme Parisienne
Haricots verts
Tomates grillées

"Salade rafraichissante"

Croquembouche
Gâteau Grand Marnier
Mousse au chocolat
Bûche de fin d'année

Café - Thé \$35,00 le couple

Musique - Cotillons - Confettis Une ambiance amicale pour bien finir l'année 1978 et débiter agréablement 1979! A 2 heures du matin, première bouffe de 1979 au St-Martin, une gratinée à l'oignon.

Réservez dès maintenant: 651-6194

dans nos régions



L'usine de la Domtar, à Donnacona

Le Soleil, André Boncher

Sept-Iles

Programme de dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Les autorités municipales de Sept-Iles ont adopté, hier, un programme triennal prévoyant des dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions d'ici à la fin de 1981. Seulement en 1979, la ville consacrerait \$17,1 millions à une trentaine de projets.

La municipalité anticipe des subventions gouvernementales dépassant les \$9 millions pour l'aider à réaliser les différents projets de son programme, dont \$6 millions pour les travaux prévus l'an prochain.

L'année qui s'achève présente pour sa part un état des dépenses d'immobilisations de \$12,7 millions, selon la répartition des dépenses présentée au conseil, hier.

Les projets les plus coûteux pour 1979 sont l'usine de traitement de l'eau (\$4 millions), le complexe des travaux publics (\$3,1 millions), l'aménagement d'une banque de 375 terrains pour la construction résidentielle (\$2 millions) et le projet de parc urbain le long de la baie (\$1,4 million). Les principales subventions iront au projet de l'usine de traitement de l'eau (\$1 million) et pour compléter la banque de terrains aux fins résidentielles (\$1,7 million).

Tout comme en 1980, la ville dépensera \$560,000 dans le parc industriel municipal en 1981; l'aménagement de ce parc est déjà fait, ayant coûté \$5,3 millions au trésor municipal d'après les chiffres fournis.

La nouvelle la plus importante pour 1981 concerne le poste de police et incendie. La ville prévoit consacrer une somme de \$300,000 pour des études et des plans en vue de construire une caserne évaluée à \$3 millions; cette construction irait "vers 1982", selon ce qu'a laissé entendre le gérant, M. Roger-A. Boudreau, au cours d'une conférence de presse.

Le maire Dion et les hauts fonctionnaires ont insisté pour dire qu'il s'agissait "d'indications d'intentions" et que ce programme constituait "un outil de travail qui pourrait être revu annuellement".

Les dirigeants municipaux ont aussi précisé que chacun des projets

fera l'objet d'un examen et suivra la procédure normale des règlements avant d'atteindre l'étape de la réalisation.

Le conseil vise par ce plan triennal à "continuer le développement harmonieux de la ville en procurant aux citoyens des services améliorés et uniformes qui tiennent compte

de la qualité de vie, de l'environnement et du mieux-être de la population".

Le maire tenait à bien faire comprendre ce programme, considérant l'adoption, la semaine dernière, de prévisions budgétaires de \$17 millions, mais à l'enseigne de la plus grande restriction.

Le travail a repris à Wabush

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Devant le maintien d'une injonction émise par la Cour suprême de Terre-Neuve, les 650 travailleurs de Wabush Mines, au Labrador, sont retournés à la mine et à l'usine, dimanche et lundi, mettant ainsi fin à une grève illégale déclenchée une dizaine de jours plus tôt pour protester contre l'octroi de travail à forfait.

Ces travailleurs ont obtenu l'assurance que des négociations seront entamées dans les prochains jours sur cette délicate question de la sous-traitance, l'un des points au centre des discussions à l'occasion du renouvellement des contrats collectifs plus tôt cette année.

Wabush Mines ne procédera à aucun congédiement, ni à aucune mesure disciplinaire, au lendemain de cet affrontement. Par contre, onze travailleurs, dont le président de l'unité 6285 des Métallos, M. Carl Laudec, devront répondre à des accusations d'outrage au tribunal et à des poursuites en dommages en raison des pertes de production.

Le coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador, M. Lawrence McBrearty, se trouve à Wabush, aujourd'hui, pour examiner la situation et discuter avec les diri-

geants syndicaux locaux face aux poursuites intentées.

On se rappellera que Wabush Mines a décidé de confier la réparation et l'entretien de deux chargeuses géantes à une entreprise de Sept-Iles au lieu de laisser ce travail aux employés syndiqués, après avoir accompli cette tâche. La compagnie aurait laissé entendre qu'il faudrait moins de temps à un sous-traitant pour réaliser ce travail.

Les syndiqués ont manifesté leur mécontentement puisque les contrats signés plus tôt cette année entre les compagnies minières et les Métallos tendent à réduire au strict minimum ce recours pour faire exécuter du travail, surtout quand des employés peuvent le faire.

Par ailleurs, les dirigeants syndicaux espèrent bien que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, donnera suite à son engagement d'instituer une enquête sur l'ensemble de la question de la sous-traitance dans les compagnies minières du Labrador, une fois ce conflit terminé.

C'est connu, depuis quelques années, que le gouvernement de Terre-Neuve veut rapatrier chez lui une partie du travail confié par les grandes entreprises à de petites compagnies québécoises, surtout installées à Sept-Iles.

Voeu du médiateur

Un forfaitaire de \$160 à chaque employé de Domtar

par Gérard ROCHETTE
(Collaboration spéciale)

DONNACONA — Le médiateur Yvan Blain, du ministère du Travail, a recommandé le paiement d'un forfaitaire unique de \$160 à chacun des travailleurs de l'usine et du bureau de la Domtar, à Donnacona, couvert par la convention collective pour couvrir l'indexation pour la deuxième partie de la troisième année de la convention de travail signée en règlement du conflit survenu à l'usine de papier journal de cette localité du comté de Portneuf, en 1976.

Cette recommandation du médiateur, qui ne lie aucune des parties, a été déposée après que ce dernier eût entendu tant les représentants syndicaux que patronaux.

L'intervention du sous-ministre Blain dans ce dossier découle de l'acceptation par les parties, lors du règlement du conflit, de la recommandation du ministre du Travail du temps, M. Jacques Couture, à l'effet qu'un médiateur interviendrait si les deux parties ne peuvent s'entendre après que le maximum d'indexation aura été atteint à la troisième année de la convention collective.

On sait qu'un tel maximum, fixé à ce moment à \$0,30 l'heure, a été atteint le 1er août dernier. Selon la recommandation du ministre, cette étape une fois franchie le médiateur devait entendre les parties relativement à l'augmentation du coût de la vie.

C'est en interprétant la recommandation du ministre Couture comme devant tenir nécessairement compte de la situation économique dans les pâtes et papiers, que M. Blain conclut à la nécessité d'une indexation additionnelle, compte tenu que les deux parties, lors de l'acceptation du principe de la médiation, n'ont ni accepté, ni renoncé à l'idée d'une telle indexation additionnelle. "En effet, dit-il, elles ont conjointement convenu de soumettre la réalisation de cet événement à la

surveillance d'une condition future, à savoir que la situation économique le permette."

"Puisqu'il est de notoriété publique que la situation économique s'est notablement améliorée depuis 18 mois, il y a lieu de donner suite à la volonté commune des parties et de permettre une indexation additionnelle pour la période de référence s'étendant depuis le 1er novembre 1978 au 30 avril 1979."

D'ajouter M. Blain dans son document: "Toutefois, la reconnaissance du principe d'une indexation additionnelle par les parties ne saurait faire oublier qu'elles ont également manifesté le désir de ne pas voir leur convention collective modifiée pour autant, en effet, les parties n'ont pas formellement inscrit l'entente concernée dans la convention collective, mais l'ont simplement déposée en annexe. C'est pourquoi nous croyons que l'indexation projetée doit prendre la forme d'un montant forfaitaire unique qui n'interférera d'aucune façon avec quelques dispositions que ce soient de la convention collective".

En se basant sur la hausse des prix à la consommation pour les 12 mois de l'année 1977 et les neuf premiers mois de 1978, que le médiateur a établi le calcul du montant forfaitaire à être versé aux syndiqués de Donnacona. Pour ces périodes, il mentionne que la tendance de l'indice des prix à la consommation oscille entre 7 et 9 pour 100. "Dans les circonstances nous croyons réaliste, raisonnable et acceptable de croire que l'IPC se stabilisera à un rythme annuel moyen autour de 8 pour 100 pour les mois à venir."

"Considérant cette prévision quant aux taux d'inflation pour les six derniers mois de la convention collective et tenant compte de la formule d'équivalence déjà contenue dans la convention quant à la conversion monétaire des hausses de l'IPC, nous sommes d'avis qu'un montant forfaitaire unique et global de \$160 constitue un ajustement complet, équitable et acceptable du salaire à l'augmentation des prix", conclut le sous-ministre.

Sur les réactions à venir de l'une ou l'autre des parties, M. Blain dit: "A ceux qui pourraient trouver ce montant trop élevé, nous répondons que le mandat qui nous a été confié par les parties et que nous devons respecter était d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie dans l'hypothèse où le plafond d'indexation de \$0,30 l'heure était atteint et que la situation économique se serait améliorée. A ceux qui pourraient trouver ce montant trop peu élevé, nous répétons que notre mandat ne nous permettait que d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie et qu'à compter du moment où le plafond d'indexation était atteint."

Réactions

Aucune réaction officielle n'a été obtenue à ce jour sur le rapport et la recommandation du sous-ministre du Travail. Du côté syndical, les deux exécutifs ont eu une première rencontre, mais l'étude du rapport aura lieu dans les prochains jours après quoi les membres seront convoqués en assemblée générale pour prendre une décision.

Du côté de la compagnie, aucun commentaire officiel n'a été formulé.

SMOKE SENTINEL
30-77 ULC
Seulement **\$37⁵⁰**
Vendu par: Quantité de 2 et plus: \$36 chacun
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
2750, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg.

SUGGESTION DE CADEAU POUR NOËL!

Un détecteur **GUARDION**

Le meilleur détecteur à ionisation.

AVANTAGES:

- Détection à ionisation fiable en vue de l'alerte
- Un bouton d'essai
- Utilise une pile alcaline de 9 volts
- Un signal avertisseur de l'épuisement de la pile se fait entendre à toutes les 45 secondes pendant trente jours.
- Homologation U.L.C.

PRIX REG. 27,95
SPECIAL DES FÊTES **23⁵⁰** PILE INCLUSE

Livraison gratuite dans le Québec Mérid. Commandes postales acceptées.

SIDELCO INC.
6, rue Beaubien, Neufchâtel.
843-6042

C'est en pensant à vous que les 2000 employés de magasins et de bureaux de la SAQ privés de convention collective depuis le 1er juillet 1978 sont toujours au travail durant les Fêtes et vous souhaitent:

joyeux Noël et bonne année

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ
1065, rue Saint-Denis, Montréal H2X 3J3
849-7754 et extérieur de Montréal 1-800-361-8427

PLATEAUX A MIROIR
en trois modèles différents

Les plateaux à miroir sont toujours aussi pratiques, toujours aussi populaires et constituent encore des cadeaux très appréciés en toutes occasions.

Voici trois nouveaux modèles fort attrayants. Les dimensions, à partir du haut, sont: 16½ x 11¼ - 14½ x 8¾ - 16¾ x 11¾. A compter de **\$19⁹⁵**

16, DE LA FABRIQUE 692-3822 PLACE QUEBEC 529-0231 PLACE STE-FOY 653-4036 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles réguliers en magasin.

BIRKS
JOAILLIERS

dans nos régions



photos du St-Laurent-Echo



photo du St-Laurent-Echo

Un modèle permettant de simuler l'arrivée de navires de 100.000 tonnes chargés de vrac solide a été construit au Centre de recherches en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle, pour reproduire les conditions de la rade de Gros-Cacouna.

En vue d'une entente sur un développement portuaire de \$335 millions à Gros-Cacouna, le ministre des Transports Otto Lang (2e, à gauche) a rencontré MM. Ralph Smith, chef des voies navigables de la garde côtière, Rosaire Gendron, député de Kamouraska-Témiscouata, Marcel Piché, président de Havre Champlain Inc., Dr Yves Godbout, maire de Rivière-du-Loup, John Pallenger, directeur des aides à la navigation, et Peter Misener, vice-président de Misener Transportation Ltd.

\$335 millions à Gros-Cacouna

Lang promet une entente dans quelques mois

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — "On peut s'attendre à ce que les négociations prennent fin et que la question soit réglée à la satisfaction de toutes les parties intéressées, d'ici à quelques mois."

C'est ce qu'a affirmé ces jours derniers le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, aux promoteurs d'un projet de terminus pour vrac solide en eau profonde de \$335 millions à Gros-Cacouna, lors d'une visite au Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière, à Ville LaSalle.

Cette nouvelle assurance du ministre Lang aux représentants de Havre Champlain Inc., une filiale de la société maritime ontarienne Misener Transportation Limited, fait suite à une proposition ferme d'aménagement d'un superport de transbordement et de négociations qui se poursuivent déjà depuis plus de quatre ans.

Lots d'eau

Le ministre a précisé que Transports Canada et le gouvernement du Québec sont sur le point de s'entendre sur la question d'une cession de lots d'eau par la province de Québec. Il s'agit là de tractations impliquant des droits de juridiction territoriale "dont dépend le développement du projet".

Dès que l'entente sera intervenue

avec le Québec à ce sujet, M. Lang a ajouté que des arrangements pourront être conclus avec Havre Champlain.

Epreuves concluantes

La rencontre du ministre des Transports avec les représentants de Havre Champlain-Misener avait surtout pour but d'assister à une présentation audio-visuelle d'un modèle réduit des installations portuaires en eau profonde proposées à Gros-Cacouna.

Des épreuves effectuées par le Centre de recherches de la garde côtière, à l'aide de ce modèle, ont démontré que "le développement à Gros-Cacouna d'un port pour le transbordement de vrac solide est réalisable", a-t-on précisé.

Selon les conditions ainsi reproduites en laboratoire, le port de Gros-Cacouna pourrait accueillir des navires dont le port en lourd atteint 100.000 tonnes, avec l'aide de remorqueurs dans certains cas.

L'expérience s'est déroulée en présence du ministre des Communications, Mme Jeanne Sauvé, de hauts fonctionnaires de Transports Canada et des Travaux publics, du président de Havre Champlain Inc., M. Marcel Piché, du vice-président de Misener Transportation Ltd., M. Peter Misener, ainsi que du maire et du commissaire industriel de Rivière-du-Loup, le Dr

Yves Godbout et M. André Joncas.

\$335 millions en trois phases

Concernant leur projet de superport de transbordement, les représentants de Misener-Havre Champlain ont précisé que le coût en était évalué à \$335 millions et qu'ils se proposaient d'en répartir la réalisation en trois phases.

Phase I — Aménagement d'un terminus pour céréales et d'un éleveur ayant une capacité minimale de 3.000.000 de boisseaux, dans le bassin intérieur, de même que des installations de mise sur cale, de moulage et de traitement du grain, au coût estimé de \$60 millions.

Phase II — Construction d'un ter-

minus pour vrac solide et d'un entrepôt pouvant contenir 5,4 millions de tonnes de marchandises, au coût estimé de \$100 millions.

Phase III — Agrandissement de l'éleveur à grain, construction d'un quai au large et aménagement d'une zone d'entreposage pouvant contenir

23,5 millions de tonnes, au coût estimé de \$175 millions.

Les représentants de la firme maritime prévoient que le tonnage annuel sera de 3,9 millions de tonnes en 1980 à Gros-Cacouna et qu'il augmentera à environ 18 millions de tonnes, en 1990.

Conditions de navigation simulées

RIVIÈRE-DU-LOUP (R. L.) — Un modèle réduit du projet portuaire de Gros-Cacouna est en fonction depuis cinq mois, au Centre de recherche hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, afin de déterminer si d'importantes modifications devront être apportées à ce port, en raison de la proposition de développement faite par Havre Champlain Inc.

Cette simulation en laboratoire, selon les résultats des épreuves effectuées jusqu'ici, a démontré qu'un port pour le transbordement de vrac solide est réalisable à Gros-Cacouna, et qu'il pourrait accueillir des navires de port en lourd atteignant 100.000 tonnes.

La maquette opérationnelle de Gros-Cacouna servira plus tard à étudier le projet de façon plus détaillée, notamment les problèmes causés par le vent, la sédimentation et la glace. La

possibilité d'avoir recours à un remorqueur, ainsi que les méthodes d'amarrage.

Le modèle, a-t-on notamment expliqué, permet de simuler l'arrivée de navires qui ont habituellement une largeur de 40,5 mètres (135 pieds), alors que la largeur de l'entree de la rade actuelle de Gros-Cacouna est de 105 mètres (350 pieds), au fond de l'eau. Le tirant est de 13 mètres (40 pieds).

Le bassin du Centre de recherche de la garde côtière est muni d'un générateur pouvant simuler des vagues de 15 mètres, d'un système vidéo perfectionné et d'un système d'alimentation en eau d'une capacité d'environ 560 litres à la seconde.

Parmi les études types effectuées à l'aide de ce modèle, les porte-parole

des Voies navigables canadiennes et du Centre de recherche, MM. Ralph Smith et John Pallenger, ont mentionné les distances d'arrêt des navires et leur manoeuvrabilité en eau peu profonde.

Le centre de recherche

Le Centre de recherche en hydraulique de la garde côtière canadienne, à Ville LaSalle, a-t-on rappelé, a été construit en vue d'aider à planifier et à concevoir la voie maritime du Saint-Laurent. Il a ouvert ses portes en 1956.

Une fois la voie maritime terminée, on a continué d'utiliser ce laboratoire pour des projets de recherche en hydraulique, afin de répondre aux besoins de Transports Canada.

Depuis, le centre a fait l'objet de nombreux travaux d'agrandissement. Il compte maintenant une superficie d'environ 70.000 pieds carrés disponible à la recherche.

Le centre est administré par la

direction des aides et voies navigables de la garde côtière canadienne. Les travaux de recherche y sont effectués par LaSalle Hydraulics Ltd., une firme d'experts-conseils de Montréal.

Ces travaux ont pour but d'élaborer des concepts et des critères d'exploitation sûrs et efficaces, pour les voies navigables et les installations de transport maritime canadiennes.

Les essais sur modèle réduit sont enregistrés sur vidéo-cassette et classés. Le centre dispose de quatre de ces maquettes d'essai, soit une section du Saint-Laurent, entre le lac Saint-Pierre et l'Île-aux-Coudres, pour étudier le transport des matières en suspension dans l'eau et la sédimentation en aval de Québec; une section du fleuve entre Montréal et Lanoraie; un modèle du port de Québec, qui sert à étudier les projets de développement de ce port; enfin, le modèle des installations portuaires de Gros-Cacouna.

Cette Année, à l'occasion du NOËL

L'EPERLAN ajoute une table bien garnie, au plaisir des Retrouvailles Familiales.

Midi (Menu Familial: \$10,00 par pers.)
taxe et service compris.

Sour (Menu de Noël: \$15,75 par pers.)

un décor unique pour un Noël mémorable!

Le Noël de La Haute-Cyprès

31 déc. à 20h30

Venez au sein de la Place Royale vous divertir entre amis, au milieu des serpents, ballons et chapeaux.

L'EPERLAN
36 1/2, Saint-Pierre
Danse avec orchestre, le tout agrémenté d'un menu gastronomique.
\$35,00 par personne, taxe et service compris.

L'HAIËLET & L'ÉGLANTINE
7, rue de l'Union
Pour le plaisir d'un festin de roi, la table gargantuesque a \$18,75 par personne, taxe et service compris.

Réservations: 692-1726

D'excellentes suggestions-cadeaux pour un NOËL MUSICAL...

GUITARE SECHE
Prix régulier \$139,95
SPECIAL \$99⁹⁵ (avec cordes en acier)

GUITARE ELECTRIQUE
Prix régulier \$349,95
SPECIAL \$299⁹⁵

Toute l'équipe vous offre ses vœux de JOYEUX TEMPS DES FÊTES!

St Cyr & Frère
754, ST-JOSEPH EST, MAIL ST-ROCH
PLACE LAURIER (FACE A CARDINAL)

Le St-Martin

Menu de la veille du Jour de l'An

Mignardises et amuse-gueule
Consommé Royal
ou
Velouté de brocoli

Huitres sur écaillés ou
Pâté en croûte en gelée ou
Coquille St-Jacques ou
Filet de saumon, beurre blanc

Dinde du Jour de l'An
Côte de boeuf rôtie au jus
Cailles Vignerottes
Filet de boeuf Grand Veneur

Pomme Parisienne
Haricots verts
Tomates grillées

"Salade rafraichissante"

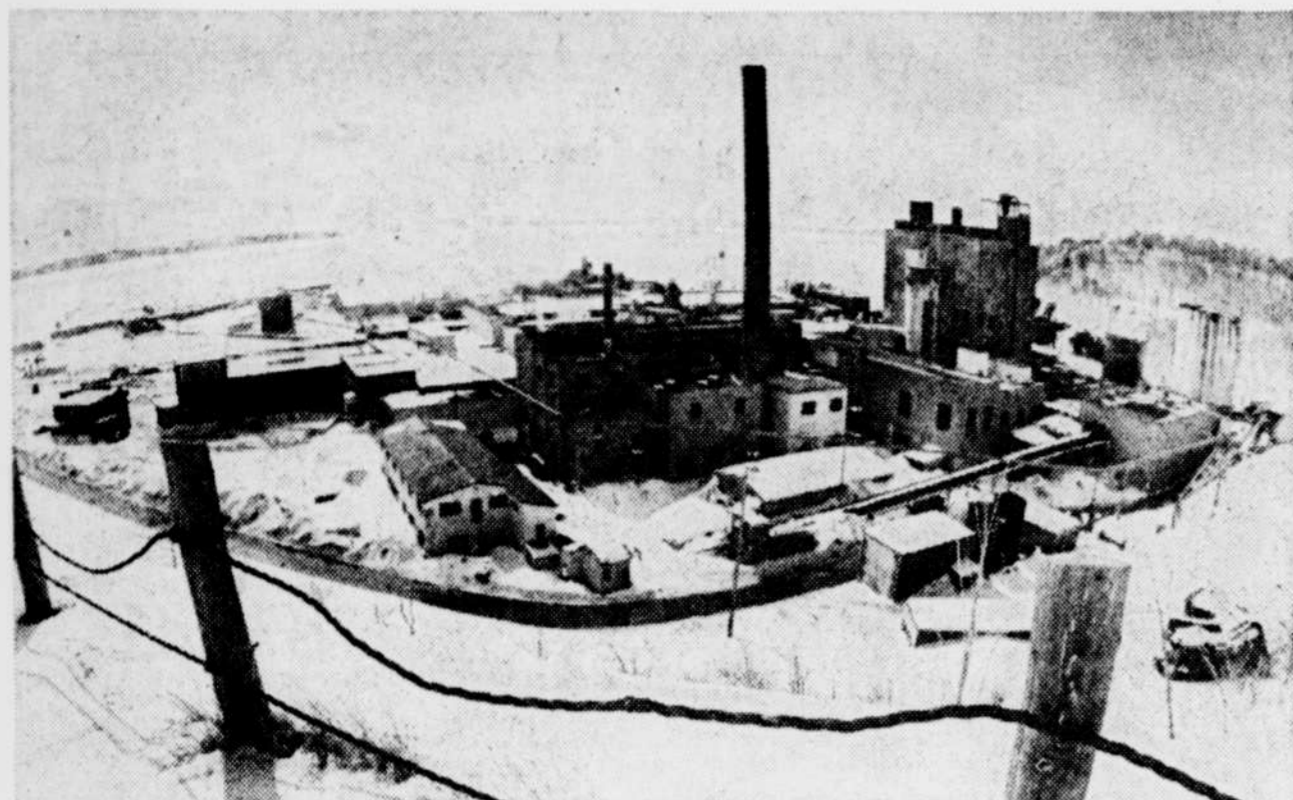
Croquembouche
Gâteau Grand Marnier
Mousse au chocolat
Bûche de fin d'année

Café - Thé **\$35,00 le couple**

Musique - Couillons - Confettis. Une ambiance amicale pour bien finir l'année 1978 et débuter agréablement 1979! A 2 heures du matin, première bouffe de 1979 au St-Martin: une gratinée à l'oignon.

Réservez dès maintenant: 651-6194

dans nos régions



L'usine de la Domtar, à Donnacona

Le Soleil, André Boucher

Voeu du médiateur

Un forfaitaire de \$160 à chaque employé de Domtar

par Gérard ROCHETTE
(Collaboration spéciale)

DONNACONA — Le médiateur Yvan Blain, du ministère du Travail, a recommandé le paiement d'un forfaitaire unique de \$160 à chacun des travailleurs de l'usine et du bureau de la Domtar, à Donnacona, couvert par la convention collective pour couvrir l'indexation pour la deuxième partie de la troisième année de la convention de travail signée en règlement du conflit survenu à l'usine de papier journal de cette localité du comté de Portneuf, en 1976.

Cette recommandation du médiateur, qui ne lie aucune des parties, a été déposée après que ce dernier eût entendu tant les représentants syndicaux que patronaux.

L'intervention du sous-ministre Blain dans ce dossier découle de l'acceptation par les parties, lors du règlement du conflit, de la recommandation du ministre du Travail du temps, M. Jacques Couture, à l'effet qu'un médiateur interviendrait si les deux parties ne peuvent s'entendre après que le maximum d'indexation aura été atteint à la troisième année de la convention collective.

On sait qu'un tel maximum, fixé à ce moment à \$0.30 l'heure, a été atteint le 1er août dernier. Selon la recommandation du ministre, cette étape une fois franchie le médiateur devait entendre les parties relativement à l'augmentation du coût de la vie.

C'est en interprétant la recommandation du ministre Couture comme devant tenir nécessairement compte de la situation économique dans les pâtes et papiers, que M. Blain conclue à la nécessité d'une indexation supplémentaire, compte tenu que les deux parties, lors de l'acceptation du principe de la médiation, n'ont ni accepté, ni renoncé à l'idée d'une telle indexation supplémentaire. "En effet, dit-il, elles ont conjointement convenu de soumettre la réalisation de cet événement à la

survenance d'une condition future, à savoir que la situation économique le permette."

"Puisqu'il est de notoriété publique que la situation économique s'est notablement améliorée depuis 18 mois, il y a lieu de donner suite à la volonté commune des parties et de permettre une indexation supplémentaire pour la période de référence s'étendant depuis le 1er novembre 1978 au 30 avril 1979."

D'ajouter M. Blain dans son document: "Toutefois, la reconnaissance du principe d'une indexation supplémentaire par les parties ne saurait faire oublier qu'elles ont également manifesté le désir de ne pas voir leur convention collective modifiée pour autant; en effet, les parties n'ont pas formellement inscrit l'entente concernée dans la convention collective, mais l'ont simplement déposée en annexe. C'est pourquoi nous croyons que l'indexation projetée doit prendre la forme d'un montant forfaitaire unique qui n'interférera d'aucune façon avec quelques dispositions que ce soient de la convention collective."

En se basant sur la hausse des prix à la consommation pour les 12 mois de l'année 1977 et les neuf premiers mois de 1978, que le médiateur a établi le calcul du montant forfaitaire à être versé aux syndiqués de Donnacona. Pour ces périodes, il mentionne que la tendance de l'indice des prix à la consommation oscille entre 7 et 9 pour 100. "Dans les circonstances nous croyons réaliste, raisonnable et acceptable de croire que l'IPC se stabilisera à un rythme annuel moyen autour de 8 pour 100 pour les mois à venir."

"Considérant cette prévision quant aux taux d'inflation pour les six derniers mois de la convention collective et tenant compte de la formule d'équivalence déjà contenue dans la convention quant à la conversion monétaire des hausses de l'IPC, nous sommes d'avis qu'un montant forfaitaire unique et global de \$160 constitue un ajustement complet, équitable et acceptable du salaire à l'augmentation des prix", conclut le sous-ministre.

Sur les réactions à venir de l'une ou l'autre des parties, M. Blain dit: "A ceux qui pourraient trouver ce montant trop élevé, nous répondons que le mandat qui nous a été confié par les parties et que nous devons respecter était d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie dans l'hypothèse où le plafond d'indexation de \$0.30 l'heure était atteint et que la situation économique se serait améliorée. A ceux qui pourraient trouver ce montant trop peu élevé, nous répétons que notre mandat ne nous permettait que d'ajuster les salaires à la hausse du coût de la vie et qu'à compter du moment où le plafond d'indexation était atteint."

Réactions

Aucune réaction officielle n'a été obtenue à ce jour sur le rapport et la recommandation du sous-ministre du Travail. Du côté syndical, les deux exécutifs ont eu une première rencontre, mais l'étude du rapport aura lieu dans les prochains jours après quoi les membres seront convoqués en assemblée générale pour prendre une décision.

Du côté de la compagnie, aucun commentaire officiel n'a été formulé.

Sept-Iles

Programme de dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Les autorités municipales de Sept-Iles ont adopté, hier, un programme triennal prévoyant des dépenses d'immobilisations de plus de \$24 millions d'ici à la fin de 1981. Seulement en 1979, la ville consacra \$17.1 millions à une trentaine de projets.

La municipalité anticipe des subventions gouvernementales dépassant les \$9 millions pour l'aider à réaliser les différents projets de son programme, dont \$6 millions pour les travaux prévus l'an prochain.

L'année qui s'achève présente pour sa part un état des dépenses d'immobilisations de \$12.7 millions, selon la répartition des dépenses présentée au conseil, hier.

Les projets les plus coûteux pour 1979 sont l'usine de traitement de l'eau (\$4 millions), le complexe des travaux publics (\$3.1 millions), l'aménagement d'une banque de 375 terrains pour la construction résidentielle (\$2 millions) et le projet de parc urbain le long de la baie (\$1.4 million). Les principales subventions iront au projet de l'usine de traitement de l'eau (\$1 million) et pour compléter la banque de terrains aux fins résidentielles (\$1.7 million).

Tout comme en 1980, la ville dépensera \$560,000 dans le parc industriel municipal en 1981; l'aménagement de ce parc est déjà fait, ayant coûté \$5.3 millions au trésor municipal d'après les chiffres fournis.

La nouvelle la plus importante pour 1981 concerne le poste de police et incendie. La ville prévoit consacrer une somme de \$300,000 pour des études et des plans en vue de construire une caserne évaluée à \$3 millions; cette construction ira "vers 1982", selon ce qu'a laissé entendre le gérant, M. Roger-A. Boudreau, au cours d'une conférence de presse.

Le maire Dion et les hauts fonctionnaires ont insisté pour dire qu'il s'agissait "d'indications d'intentions" et que ce programme constituait "un outil de travail qui pourrait être revu annuellement".

Les dirigeants municipaux ont aussi précisé que chacun des projets

fera l'objet d'un examen et suivra la procédure normale des règlements avant d'atteindre l'étape de la réalisation.

Le conseil vise par ce plan triennal à "continuer le développement harmonieux de la ville en procurant aux citoyens des services améliorés et uniformes qui tiennent compte

de la qualité de vie, de l'environnement et du mieux-être de la population".

Le maire tenait à bien faire comprendre ce programme, considérant l'adoption, la semaine dernière, de prévisions budgétaires de \$17 millions, mais à l'enseigne de la plus grande restriction.

Le travail a repris à Wabush

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — Devant le maintien d'une injonction émise par la Cour suprême de Terre-Neuve, les 650 travailleurs de Wabush Mines, au Labrador, sont retournés à la mine et à l'usine, dimanche et lundi, mettant ainsi fin à une grève illégale déclenchée une dizaine de jours plus tôt pour protester contre l'octroi de travail à forfait.

Ces travailleurs ont obtenu l'assurance que des négociations seront entamées dans les prochains jours sur cette délicate question de la sous-traitance, l'un des points au centre des discussions à l'occasion du renouvellement des contrats collectifs plus tôt cette année.

Wabush Mines ne procédera à aucun congédiement, ni à aucune mesure disciplinaire, au lendemain de cet affrontement. Par contre, onze travailleurs, dont le président de l'unité 6285 des Métallos, M. Carl Laudée, devront répondre à des accusations d'outrage au tribunal et à des poursuites en dommages en raison des pertes de production.

Le coordonnateur régional des Métallos sur la Côte-Nord, au Nouveau-Québec et au Labrador, M. Lawrence McBrearty, se trouve à Wabush, aujourd'hui, pour examiner la situation et discuter avec les diri-

geants syndicaux locaux face aux poursuites intentées.

On se rappellera que Wabush Mines a décidé de confier la réparation et l'entretien de deux chargeuses géantes à une entreprise de Sept-Iles au lieu de laisser ce travail aux employés syndiqués, aptes à accomplir cette tâche. La compagnie aurait laissé entendre qu'il faudrait moins de temps à un sous-traitant pour réaliser ce travail.

Les syndiqués ont manifesté leur mécontentement puisque les contrats signés plus tôt cette année entre les compagnies minières et les Métallos tendent à réduire au strict minimum ce recours pour faire exécuter du travail, surtout quand des employés peuvent le faire.

Par ailleurs, les dirigeants syndicaux espèrent bien que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, donnera suite à son engagement d'instituer une enquête sur l'ensemble de la question de la sous-traitance dans les compagnies minières du Labrador, une fois ce conflit terminé.

C'est connu, depuis quelques années, que le gouvernement de Terre-Neuve veut rapatrier chez lui une partie du travail confié par les grandes entreprises à de petites compagnies québécoises, surtout installées à Sept-Iles.

SMOKE SENTINEL
30-77 ULC \$37⁵⁰
Seulement
Quantité de 2 et plus: \$36 chacun
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
2150, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg

SUGGESTION DE CADEAU POUR NOËL!

Un détecteur GUARDION
Le meilleur détecteur à ionisation.

AVANTAGES:

- Détection à ionisation fiable en vue de l'alerte
- Un bouton d'essai
- Utilise une pile alcaline de 9 volts
- Un signal avertisseur de l'épuisement de la pile se fait entendre à toutes les 45 secondes pendant trente jours.
- Homologation U.L.C.

PRIX REQ. 27.95
SPECIAL DES FÊTES 23.⁵⁰ PILE INCLUSE

Livraison gratuite dans le Québec Métr. Commandes postales acceptées.

SIDELCO INC.
6, rue Beaubien, Neufchâtel.
843-6042

C'est en pensant à vous que les 2000 employés de magasins et de bureaux de la SAQ privés de convention collective depuis le 1er juillet 1978 sont toujours au travail durant les Fêtes et vous souhaitent:

joyeux Noël et bonne année

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ
1065, rue Saint-Denis, Montréal H2X 3J3
849-7754 et exteneur de Montréal 1-800-361-8427

PLATEAUX A MIROIR en trois modèles différents

Les plateaux à miroir sont toujours aussi pratiques, toujours aussi populaires et constituent encore des cadeaux très appréciés en toutes occasions.

Voici trois nouveaux modèles fort attrayants. Les dimensions, à partir du haut, sont: 16½ x 11¼ - 14½ x 8¾ - 16¾ x 11¾. A compter de \$19⁹⁵.

16, DE LA FABRIQUE PLACE QUEBEC 692-3822 PLACE STE-FOY 653-4036 PLACE DU ROYAUME Chicoutimi 529-0231

Nous vous invitons à profiter de notre plan "mise de côté" pour Noël, sur tous les articles réguliers en magasin.

BIRKS JOAILLIERS